

NEOLIFE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance

au capital de 10 381 932,64 euros

Siège social : 304 RN 6 – Bâtiment AVALON 2

69760 LIMONEST

753 030 790 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de Commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Activité

Après deux années de qualification technique des produits et de prescription (2013 et 2014), une première année de croissance des ventes (2015), et une année de consolidation (2016), 2017 marque une nouvelle étape pour NEOLIFE, vers un fort développement des ventes à la fois en France et à l'export.

En France

NEOLIFE a conclu de nombreux projets en diversifiant largement son activité :

- Après de nouveaux acteurs comme en récurrence, publics ou privés
- Tant en construction neuve qu'en rénovation (Travaux d'isolation Thermique par l'extérieur)
- Sur tous les types de destination : Logement individuels ou collectifs, immeubles tertiaires, centres commerciaux, usines et entrepôts, résidences étudiantes et Ehpad, esplanades etc...
- Sur une grande couverture nationale avec l'ouverture à de nouvelles villes (Toulouse, Bordeaux, Rouen, Nancy, Besançon, ...) et l'approfondissement de son activité sur des fiefs historiques (Lyon, Marseille, Bretagne...)

A titre d'exemple, NEOLIFE a participé à la construction :

- De l'Immeuble Ausone à Bordeaux (33) avec 500 m² de Cover 14 et Cover 30, prescrit par Partenaires Architectes
- De l'Immeuble Eclats de Vert à Rouen (76) avec 1100 m² de Cover 6 et 14, prescrit par AACD

- De l'Immeuble Castel Parc à Grenoble (38) avec 1000 m² de Cover 6, prescrit par Accelia
- De l'Immeuble Eden Parc à Annecy (74) avec 700 m² de Cover 6, prescrit par Vandendriessche Architectes
- Le lotissement Rang du Flier (62) avec 1400 m² de Cover 6
- Le lotissement Oxygène à Besançon (25) avec 800 m² de Clad 4 prescrit par SMCI
- Le siège de Trecobat à Toulouse (31) avec 600 m² de Clad 4 prescrit par Trecobat Constructeurs
- Le Centre commercial de Dommancy (74), avec 1600 m² de Cover 14 prescrit par Rossi Architectes
- Le centre commercial Intermarché de Vulbens (01) avec 800 m² de Cover 6 et 14 prescrit par CIA International
- L'esplanade de la ville de Saint-Gervais (74) avec 800 m² de terrasse Nature 14 prescrit par le bureau de construction de la ville.

A l'export, les efforts consentis durant 2 ans d'études de marché, de recherche de partenaires distributeurs et de prescription directe aboutissent enfin à des résultats significatifs.

En Europe, NEOLIFE a ciblé tous ses moyens sur :

- les pays où sa distribution était déjà structurée pour récolter rapidement de nombreux projets : la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et la Hollande. A noter la réalisation du Musée de Aalen en Allemagne avec 1100 m² de Cover 14 prescrits sur les façades.
- l'ouverture du marché anglais avec la qualification d'un distributeur à Londres

Dans les Dom Tom, NEOLIFE voit naître les premiers grands projets suite à trois années de prescription.

- L'île de la Réunion : prescription sur un gymnase dans la plaine des palmistes (600 m² de Cover)
- La Guadeloupe : Deuxième tranche d'un projet de logements collectifs avec le 1^{er} bailleur de l'île, la Semsamar, Bureaux de Randy (400 m² de Clad 4)
- La Martinique : prescription pour le stade de Sainte Anne (700 m² de Clad 4)
- La Nouvelle Calédonie pour un lotissement avec plus de 400 m² de Clad

Dans les autres pays et régions du monde, NEOLIFE répond aux sollicitations sans pour autant investir de temps et de moyens. Cette application permet néanmoins de créer quelques opportunités d'affaires comme aux USA où NEOLIFE a été prescrit sur 3 maisons de la Sonoma Valley en Californie avec 250 m² de Clad 4 et 150 m² de terrasse Deck 30.

En termes de produits,

Le mix produits continue à privilégier très fortement les deux gammes de bardage CLAD et COVER qui représentent désormais 78% des ventes totales contre 71% en 2016. La prospection commerciale est clairement tournée sur les projets de façade, dont la prescription est difficile à « varianter » par les concurrents. La gamme façade a été agrémentée par l'arrivée d'un nouveau profil « SPACE » qui vient créer une modénature assortie au bardage.

Les gammes de terrasses DECK et NATURE ne sont plus ciblées en prescription mais font l'objet de bonnes ventes additionnelles et tactiques.

En termes de R&D et de production,

Les efforts entamés en 2016 pour qualifier un nouveau compounder industriel a permis de considérablement renforcer le déploiement industriel de NEOLIFE avec :

- Une forte augmentation du capacitaire
- Une régularité de la qualité des matières premières

- L'affinement des formules incluant désormais des anti-oxydants contre la pollution acide des villes.

La qualité de ces compounds a permis de travailler en aval sur la qualification d'un nouveau partenaire industriel en extrusion. Son savoir-faire et sa capacité d'investissement promettent à NEOLIFE un fort développement de son capacitaire produit, notamment sur les lignes COVER et Deck qui lui sont confiées.

Opérations sur le capital social

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, plusieurs augmentations de capital ont été réalisées, soit par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital social, soit sur délégation de l'assemblée générale, pour un montant total de 1.884.663,48 euros. Elles sont détaillées ci-après :

Suivant décisions du directoire en date du 17 mars 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 16 janvier 2017, d'un montant de 19.600 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,60 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 30.000 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd ;
- augmentation de capital en date du 20 février 2017, d'un montant de 32.131,064 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,61 euro, de 81.967 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 49.999,87 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd ;

Suivant décisions du directoire en date du 27 avril 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 10 avril 2017 d'un montant nominal de 23.058,62 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,51 euro, de 58.823 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,73 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 21 avril 2017 d'un montant nominal de 30.744,95 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,51 euro, de 78.431 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,81 euros, résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 24 avril 2017 d'un montant nominal de 30.153,82 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,52 euro, de 76.923 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,96 euros, résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 27 avril 2017 d'un montant nominal de 355.233,93 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 906.209 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 906.209 BSA, représentant un prix

de souscription total, prime d'émission incluse, de 362.483,60 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 13 juin 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 13 juin 2017 avec suppression du droit préférentiel de souscription par apport en numéraire d'un montant de 301.255,35 euros par émission de 547. 737 actions ordinaires chacune, soit une augmentation du capital social en nominal de 214.712,90 euros et une prime d'émission de 86.542,45 euros ;
- augmentation de capital en date du 29 mai 2017 d'un montant nominal de 17.422,05 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,45 euro, de 44.444 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 19.999,80 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 7 juin 2017 d'un montant nominal de 26.133,07 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,45 euro, de 66.666 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,70 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 13 juin 2017 d'un montant nominal de 45.407, 71 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 115.836 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 115.836 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 46.334,40 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 30 juin 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 15 juin 2017 d'un montant nominal de 28.682,64 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 73.170 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,70 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 20 juin 2017 d'un montant nominal de 28.682,64 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 73.170 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 29.999,70 euros, résultant de la conversion de 3 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 21 juin 2017 d'un montant nominal de 86.048,31 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 219. 511 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 89.999,51 euros, résultant de la conversion de 9 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 30 juin 2017 d'un montant nominal de 77.527,80 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 197.775 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 197.775 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 79.110,00 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 26 juillet 2017, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 143.745,22 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 366.697 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro

chacune à la suite de l'exercice de 366.697 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 146.678,80 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 30 octobre 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 16 octobre 2017 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 19 octobre 2017 d'un montant nominal de 47.804,79 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 121.951 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,91 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 24 octobre 2017 d'un montant nominal de 66.926,55 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 170.731 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 69.999,71 euros, résultant de la conversion de 7 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 26 octobre 2017 d'un montant nominal de 57.365,67 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 146.341 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,81 euros, résultant de la conversion de 6 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 30 octobre 2017 d'un montant nominal de 19.796,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.500 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 50.500 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 20.200,00 euros ;
- augmentation de capital en date du 30 octobre 2017 d'un montant nominal de 75.114,65 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 191.619 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 958.095 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 105.390,45 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 18 décembre 2017, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 7 novembre 2017 d'un montant nominal de 69.999,83 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 178.571 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 69.999,83 euros, résultant de la conversion de 7 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 6 décembre 2017 d'un montant nominal de 683,26 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,41 euro, de 121.951 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,55 euro, de 1.743 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 8.715 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 275,39 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 28 décembre 2017, il a été constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 240.688 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55

euro, de 614.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 3.070.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 337.700 euros.

Ainsi, le capital social au 31 décembre 2017 est fixé à 9.229.177,06 € et il est divisé en 23.527.478 actions.

Mise en place d'un financement par émission d'Obligations à Durée Indéterminée Remboursables en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existante avec BSA attachés (ODIRNANEBSA 2017) d'un montant maximum de 5 M€

Au cours de sa réunion en date du 28 décembre 2017, le directoire de NEOLIFE, sur autorisation du conseil de surveillance et faisant usage de la délégation de compétence conférée aux termes de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2016 (placement privé), a approuvé le principe d'une émission d'ODIRNANE avec BSA attachés, représentant un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 5.000.000 euros, et a délégué au Président du Directoire tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission de 3 Bons d'Emission au profit de l'Investisseur, chaque Bon d'Emission donnant accès à 50 ODIRNANE avec BSA attachés.

Il est précisé que l'émission de 7 Bons d'Emission additionnels, donnant chacun accès à 50 ODIRNANE avec BSA attachés, est conditionnée à l'expression d'un vote favorable des actionnaires de NEOLIFE sur une proposition de délégation de compétence en vue de décider ladite émission à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire qui sera réunie avant le 30 juin 2018.

L'opération pourrait se traduire par un apport maximum de fonds propres de 7.500.000 euros :

- 5.000.000 euros correspondant à la souscription de la totalité des ODIRNANE (soit un prix de souscription égal au montant nominal des ODIRNANE), et
- 2.500.000 euros correspondant à l'exercice de la totalité des BSA.

L'émission d'ODIRNANEBSA a ainsi été conclue le 29 décembre 2017 avec le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund.

Dans ce cadre, NEOLIFE a émis le 29 décembre 2017 3 Bons d'Emission d'ODIRNANE, chaque Bon d'Emission donnant accès à 50 ODIRNANE d'un montant nominal de 10.000 euros chacune, assorties de BSA, au profit de cet Investisseur.

Sur requête de NEOLIFE, l'Investisseur a exercé le 29 décembre 2017 un premier Bon d'Emission composé de 50 ODIRNANE avec BSA attachés, représentant un montant nominal total de 500.000 euros, constituant la première tranche du programme de financement.

Date de mise en place :	29/12/2017
Durée :	Indéterminée
Montant nominal de l'emprunt :	500 000€
Nombre d'ODIRNANE :	50
Nominal d'une ODIRNANE :	10 000€
Taux d'intérêt :	Néant
Parité de conversion :	voir ci-dessous
Nombre d'action max en cas de conversion :	1 250 000

Principales caractéristiques des ODIRNANE

Les ODIRNANE auront une valeur nominale de 10.000 euros chacune et seront souscrites à 100% de ladite valeur nominale.

Elles ne porteront pas d'intérêt, seront à durée indéterminée et ne seront remboursables, sauf en cas de remboursement anticipé et dans le cadre du remboursement des ODIRNANE en numéraire, qu'en cas de liquidation de la Société ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de la Société (soit le 1^{er} août 2111, sauf prorogation dans les conditions prévues par la législation applicable).

Toutefois, en cas de survenance d'un des cas de défaut visés dans le contrat d'émission (notamment le retrait de la cote de l'action NEOLIFE, l'annonce d'une prise de contrôle de la Société et la survenance d'un changement défavorable significatif), l'Investisseur pourra demander à la Société le remboursement des ODIRNANE non converties, au pair.

Chaque ODIRNANE confèrera à son porteur la faculté, d'obtenir, au choix de la Société :

- (i) l'attribution d'actions nouvelles et/ou existantes, et/ou
- (ii) l'attribution d'un montant en numéraire à hauteur de tout ou partie du montant visé par la notice de conversion.

Si la Société choisit d'attribuer les actions nouvelles et/ou existantes, la parité de conversion sera déterminée par la formule suivante : $N = V_n / P$, où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion attribuables au porteur d'ODIRNANE,
- « V_n » est la valeur nominale de l'ODIRNANE, soit 10.000 euros,
- « P » est le prix de conversion de l'ODIRNANE, soit 92,5% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société pendant la période de 15 jours de bourse consécutifs précédant immédiatement la date d'envoi d'une notice de conversion (et ne pouvant être inférieur (i) au prix d'émission plancher fixé par la résolution applicable et (ii) au prix de conversion minimum de 0,40 euro prévu dans le contrat).

Si la Société choisit de rembourser les ODIRNANE en numéraire, la parité de conversion sera déterminée selon la formule suivante : $V = (V_n / P) \times C$, où

- « V » est le pourcentage du montant converti visé par le remboursement en numéraire,
- « C » est le cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société le jour de l'envoi d'une notice de conversion.

Les ODIRNANE, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotées.

Principales caractéristiques des BSA

Le nombre de BSA à émettre à l'occasion de chaque émission d'ODIRNANE auxquelles ils seront attachés sera tel que, multiplié par le prix d'exercice des BSA (déterminé dans les conditions définies ci-après), le montant ainsi obtenu soit égal à 50% du montant nominal de la tranche.

Les BSA seront immédiatement détachés des ODIRNANE.

Ils pourront être exercés à compter de leur émission pendant 5 ans (la « **Période d'Exercice des BSA** »). Chaque BSA donnera le droit à son porteur, pendant la Période d'Exercice des BSA, de souscrire une action nouvelle NEOLIFE (sous réserve d'ajustements éventuels).

Le prix d'exercice des BSA détachés sera égal à 110% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action de la Société (tel que publié par Bloomberg) sur les quinze jours de bourse précédant la date d'envoi par la société d'une demande d'exercice d'un Bon d'Emission donnant lieu à

l'émission des ODIRNANE desquelles les BSA sont détachés, étant précisé que, s'agissant des BSA de la première tranche, le prix d'exercice est de 0,40€.

Les BSA, qui ne pourront pas être cédées par leur porteur sans l'accord préalable de la Société (sauf cession au profit de filiales de l'Investisseur ou de fonds gérés par le même gestionnaire), ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un marché financier et ne seront par conséquent pas cotés.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les facteurs de risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée sont détaillés dans le paragraphe 1.5 du document d'information en date du 29 septembre 2016 établi dans le cadre du transfert de la Société sur Alternext.

La société a identifié 2 principaux risques :

- (i) Risques de liquidité et besoins de financements complémentaires ; et
- (ii) Risques liés au processus de fabrication et dépendance vis-à-vis des fournisseurs

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

A la date du présent rapport, la Société a émis plusieurs valeurs mobilières donnant accès à terme au capital dont les caractéristiques au 31 décembre 2017 sont présentées ci-après :

Le détail des emprunts obligataires est présenté ci-dessous :

Emprunts obligataires convertibles	Nombre d'obligations	Valeur nominale d'une OC	Montant nominal de l'émission	Taux d'intérêt annuel / PNC	Périodicité de règlement des intérêts	Montant à rembourser	Nombre d'actions en cas de conversion totale	Date d'échéance maximum
OCA BSA 29/04/2014	399 436	1,50€	599 154€	6% / 4%	Timestrielle	599 154 €	1 198 308	30/04/18
Prime de non conversion OCABSA 2014						95 865€		
Total			599 154€			695 019€		

OCABSA – août 2016	20	10 000€	200 000€	-	-	-	510 20	-
ODIRNANEBSA – décembre 2017	50	10 000€	500 000€	-	-	-	1 250 000	-

Le nominal de ces 2 emprunts obligataires (soit 700 K euros) est présenté en emprunts et dettes financières divers dans les comptes sociaux. Ces derniers ont été totalement convertis à la date de ce rapport.

Les caractéristiques des BSA en circulation sont présentées ci-dessous :

Bons de Souscription d'Actions (BSA)	Nature	Nombre de BSA	Prix d'exercice	Nbr d'actions susceptibles de résulter d'un exercice total	BSA déjà exercés	BSA restant à exercer	Produit brut à résulter des l'intégralité des BSA encore en circulation €	Période d'exercice
BSA 2014 / Type A	1 BSA = 1 A	199 718	1,80€	199 718	143 333	56 385	101 493	Jusqu'au 30 avril 2018
BSA 2014 / Type B	1 BSA = 1 A	199 718	1,80€	199 718		199 718	359 492	Jusqu'au 30 avril 2018
BSA 2015	1 BSA = 1 A	6 003 640	0,40€	6 003 640	4 368 391	1 635 249	654 100	Jusqu'au 31/12/2020
BSA 2017	5 BSA = 1 A	21 677 022	0,55€	4 335 404	4 069 496	17 607 526	1 936 828	Jusqu'au 31/12/2022
BSA OCABSA T1/T2	1 BSA = 1 A	363 636	1,10€	363 636		363 636	400 000	29-août-16 / 60 mois
BSA OCABSA T3	1 BSA = 1 A	266 667	0,75€	266 667		266 667	200 000	20-mars-17 / 60 mois
BSA OCABSA T4/T5	1 BSA = 1 A	769 232	0,52€	769 232		769 232	400 001	12-oct-17 / 60 mois
BSA OCABSA T6	1 BSA = 1 A	454 546	0,44€	454 546		454 546	200 000	19-déc-17 / 60 mois
BSA ODIRNANE BSA T1	1 BSA = 1 A	625 000	0,40€	625 000		625 000	250 000	29-déc-17 / 60 mois
Total		30 559 179		13 217 561	8 581 220	21 977 959	4 501 914	

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Opérations sur le capital social de la société NEOLIFE

Suivant décisions du directoire en date du 31 janvier 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 4 janvier 2018 d'un montant nominal de 39.999,68 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 102.040 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 39.999,68 euros, résultant de la conversion de 4 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 12 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.999,99 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 127.551 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,99 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 25 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.999,99 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 127.551 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 49.999,99 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 4 janvier 2018 d'un montant nominal de 49.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 125.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 50.000,00 euros, résultant de la conversion de 5 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 9 janvier 2018 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 11 janvier 2018 d'un montant nominal de 294.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 750.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 300.000,00 euros, résultant de la conversion de 30 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 22 janvier 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 25 janvier 2018 d'un montant nominal de 117.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 300.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 120.000,00 euros, résultant de la conversion de 12 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 30 janvier 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société Alpha Blue Ocean, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 31 janvier 2018 d'un montant nominal de 24.500,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 62.500 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 62.500 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 25.000,00 euros ; et
- augmentation de capital en date du 31 janvier 2018 d'un montant nominal de 14.896,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,55 euro, de 38.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 190.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 20.900,00 euros.

Suivant décisions du directoire en date du 28 février 2018, il a été constaté la réalisation des augmentations de capital suivantes :

- augmentation de capital en date du 2 février 2018 d'un montant nominal de 59.999,91 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,392 euro, de 153.061 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 59.999,91 euros, résultant de la conversion de 6 OCA détenues par la société Bracknor Fund Ltd, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 1er février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 2 février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 14 février 2018 d'un montant nominal de 19.600,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 50.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 20.000,00 euros, résultant de la conversion de 2 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;
- augmentation de capital en date du 20 février 2018 d'un montant nominal de 147.000,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 375.000 actions ordinaires nouvelles d'une

valeur nominale de 0,392 euro chacune, représentant un prix de souscription total de 150.000,00 euros, résultant de la conversion de 15 OCA détenues par la société EHGOS Fund, d'une valeur unitaire de 10.000 euros ;

- augmentation de capital en date du 28 février 2018 d'un montant nominal de 60.760,00 euros, par voie d'émission, au prix unitaire de 0,40 euro, de 155.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,392 euro chacune à la suite de l'exercice de 155.000 BSA, représentant un prix de souscription total, prime d'émission incluse, de 62.000,00 euros.

Ainsi, le capital social de la société NEOLIFE au 28 février 2018 est fixé à 10.381.932,64 € et il est divisé en 26.468.181 actions.

Suivi des contrats de financement par obligations

Le contrat d'OCABSA 2016 n'a pas fait l'objet de nouveau tirage. Au jour de l'arrêté des comptes, il reste une possibilité de tirage de 4 tranches de 20 OC chacune.

Concernant le contrat d'ODIRNANE 2017, les 2èmes et 3èmes tranches de 50 OC chacune ont été appelées respectivement le 12 janvier 2018 et le 12 mars 2018.

Ces 2 contrats font l'objet d'un suivi détaillé sur le site internet investisseurs de la Société.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous précisons que les activités de notre Société en matière de recherche et développement ont débouché sur les éléments financiers suivants :

- Un Crédit d'Impôt Recherche a été comptabilisé en moins de la charge d'impôt pour un montant de 117 640 euros ;
- Les dépenses consacrées aux frais de développement de nos produits ont été activées pour un montant de 527 K€ euros, soit 9,3 % du chiffre d'affaires de la Société.

Ces dépenses se ventilent en :

- Activation des dépenses de personnel pour 139 K€
- Activation des prestations de recherche et de développement fournies par d'autres entités pour 388 K€

Les produits commercialisés, notamment les gammes Outlife (bardage) et Sunlife (terrasse) sont issus du programme de recherche et développement de la société.

La très grande majorité des dépenses 2017 ont été focalisées sur la recherche de nouveaux compounds et de recyclage des matériaux.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La croissance observée sur 2017 pour la société Neolife SA (>50%) devrait pouvoir se poursuivre sur la même tendance pour l'exercice 2018.

Pour faire face à la forte croissance envisagée sur 2018, le Groupe a mis en place un certain nombre de mesures, notamment dans le process industriel, qui permettront très rapidement une augmentation de la rentabilité. Ainsi, une baisse de la marge brute est attendue au cours du 1^{er} trimestre 2018 avant une remontée sur les 3 trimestres suivants de l'exercice 2018.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2017, notre Société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

- 100 % du capital social de la société NEOCO :

Au cours de son premier exercice de 21 mois, clos le 31 décembre 2017, la société NEOCO a réalisé un total de produits d'exploitations pour 377 196 euros et une perte comptable de (71 835) euros. Ses capitaux propres s'élèvent à 3 212 164 euros et ne possède pas d'endettement hors groupe.

La valeur brute des titres NEOCO s'élève à 3 326 K€ La Société a déprécié cette valeur à hauteur de 114 K€.

- 89,11 % du capital social de la société TECHLIFE :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société TECHLIFE a réalisé un chiffre d'affaires de 907 436 euros (en diminution de 18,9% par rapport à 2016) et une perte comptable de (207 262) euros (en augmentation de 6,2% par rapport à 2016). Ses capitaux propres sont devenus positifs à hauteur de 69 839 euros suite à une augmentation de capital réalisé sur décembre 2017 pour un montant de 300 000 euros et son endettement financier net s'élèvent à 116 646 euros.

La valeur brute des titres TECHLIFE s'élève à 1 000 K€. La Société a déprécié la totalité de la valeur des titres Techlife (soit une dépréciation complémentaire de 684 K€ sur 2017).

Au 31 décembre 2017, notre Société ne détient aucune autre filiale ou participation.

Conformément à l'article R. 233-19 du Code de commerce, nous vous informons que ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211, al. 2 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune action destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise n'a été acquise.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2017 à 0 %.

MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

En application des dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a ouvert aucune succursale.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients, par date d'échéance.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	17	8	3	1	29
Montant total des factures concernées (En K€ TTC)	41	24	8	2	75
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (En % TTC)	0,56	0,33	0,11	0,03	1,01
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	<i>NON APPLICABLE</i>				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses					
Nombre de factures exclues	6 factures et 5 avoirs				
Montant total des factures exclues (En K€ TTC)	162				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours Délais légaux : LME				

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	23	10	2	13	48
Montant total des factures concernées (En K-€ TTC)	165	39	9	58	272
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	<i>NON APPLICABLE</i>				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (En % TTC)	2,46	0,58	0,14	0,87	4,06
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	N/A				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	N/A				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 j Délais légaux : LME				

PRETS INTER-ENTREPRISES

Nous vous indiquons que la Société n'a consenti ou n'a bénéficié d'aucun prêt entrant dans le cadre du dispositif prévu aux articles L.511-6, 3 bis et suivants du Code monétaire et financier.

SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 5 695 978 euros contre 3 583 782 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 58,9 %.
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 6 288 799 euros contre 4 133 018 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 52,2 %.
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 8 214 673 euros contre 5 914 677 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 38,9 %.

Le résultat d'exploitation ressort à -1 925 874 euros contre -1 781 659 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 846 700 euros contre 813 369 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 337 248 euros contre 329 250 euros au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élève à 15 contre 12 au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de -943 899 euros contre -459 179 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -2 869 774 euros contre -2 240 839 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -6 241 euros contre 2 638 101 euros au titre de l'exercice précédent, du crédit d'impôt recherche de -117 640 euros, le résultat de l'exercice se solde par un résultat déficitaire de -2 758 375,88 euros contre un résultat bénéficiaire de 576 281,06 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 7 909 964 euros contre 7 761 818 euros pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

1. Au niveau du compte de résultat

Le chiffre d'affaires de la Société s'élève en 2017 à 5.696 K€ (soit +59 % vs 2016 où le CA s'élevait à 3.584 K€) et se décompose de la façon suivante :

- Vente d'éléments de construction pour un montant de 3 642 K€ en augmentation de 54 % par rapport à 2016 (2 364 K€) et se décomposent de la façon suivante :

Vente de produits finis	2017		2016	
	En K€	En %	En K€	En %
Eléments de construction	3 642	100%	2 364	100%
Dont Outlife (bardage)	2 847	78%	1 676	71%
Sunlife (terrasse)	566	16%	540	23%
Autre	229	6%	148	6%

Le poids de la gamme Outlife (78% des ventes d'éléments de construction en 2017 et 71% au titre de l'exercice 2016) s'explique par le succès de ces produits auprès des différents donneurs d'ordre et de manière générale par un marché aux volumes plus importants s'agissant de revêtement de façades alors que la gamme Sunlife concerne des revêtements de terrasses. Le ralentissement de la progression des ventes de cette dernière sur 2017 (+5%) est imputable à la réorientation des équipes de vente sur la prescription de la gamme Outlife (bardage) suite à l'obtention de l'Atex du CSTB.

Ces ventes d'éléments de construction se font essentiellement sur la France. Néanmoins, la part de l'export a doublée et représente 18% du chiffre d'affaires des éléments de construction sur 2017 contre 9% en 2016. Cette accélération s'explique par le repositionnement du responsable export sur les pays limitrophes à la France depuis 2 ans ce qui a permis de sélectionner les agents et distributeurs.

- Négoce de compound pour un montant de 2 054 K€ en hausse de 68% par rapport à 2016 (1 220 K€). Cette progression est cohérente avec l'évolution de la vente d'éléments de construction et la montée en puissance des nouveaux compounds plus performants.

Après activation des frais de R&D pour un montant de 527 K€ vs 513 K€ en 2016, le total des produits d'exploitation s'élève à 6 289 K€ (+52 %).

Le niveau de marge brute a diminué de 1,8 point pour s'élever à un niveau de 20,4% du chiffre d'affaires en 2017 vs 22,2 % sur 2016. A contrario de la marge brute des éléments de construction en amélioration, la diminution de la marge brute Groupe est imputable à la marge sur les ventes de compound consécutive à l'amélioration des qualités intrinsèques des compounds.

Les autres achats et charges externes sont maîtrisés à hauteur de 1 681 K€ et représentent 29,5% du chiffre d'affaires en 2017 contre 39,8% en 2016, soit une augmentation de 254 K€.

La masse salariale augmente de 3,6% à hauteur de 1 184 K€ et représente 20,8% du chiffre d'affaires sur 2017 contre 31,9% en 2016.

A contrario, la redevance de licence suite à l'apport des brevets à Neoco alourdi les charges à hauteur de 140 K€ sur 2017 contre 71 K€ sur 2016 et représente 4% du chiffre d'affaires des éléments de construction.

Ainsi, l'EBITDA s'affiche en perte à hauteur de (1 254) K€ en 2017 contre (1 319) K€ pour 2016.

Le résultat financier se dégrade de 485 K€ et s'élève à (944) K€, imputable notamment aux provisions pour dépréciation des titres Techlife et Neoco pour un montant de 684 K€ et 114 K€ respectivement.

Grâce à un crédit d'impôt recherche de (118) K€, la Société dégage une perte de (2 758) K€.

2. Au niveau de la structure bilanciel

Le total bilan 2017 s'élève à 7.910 K€ vs 7.762 K€ en 2016.

L'actif immobilisé représente 68 % du bilan (contre 73% en 2016), soit 5 356 K€ ou -311 K€. L'actif immobilisé est principalement constitué par les valorisations des filiales pour 3 212 K€, les frais de recherche et développement pour 1 015 K€ et les frais d'augmentation de capital et d'introduction en bourse pour 559 K€.

Au niveau des participations, Neoco (détenue à 100%) est valorisée 3 212 K€ et la valorisation de Techlife (détenue à 89,11%) est nulle consécutive à une dépréciation cumulée de 1 000 K€.

Le BFR s'élève à 248 K€ en 2017 vs 273 K€ en 2016 soit une variation de -25 K€.

La trésorerie nette s'élève à 656 K€ et se décompose en trésorerie positive pour 687 K€ et en découverts bancaires pour 31 K€.

L'endettement financier net (EFN) quant à lui s'élève à 1 443 K€, soit 41 % des capitaux propres (contre 45 % des capitaux propres en 2016). L'EFN est composé d'emprunts bancaires pour un montant de 1 394 K€, d'emprunts obligataires pour un montant de 705 K€, minoré de la trésorerie nette pour un montant de 656 K€.

Les capitaux propres, soit 3 486 K€, représentent 38 % du capital social. Ils s'élevaient à 4 046 K€ en 2016 et représentaient 55% du capital social.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

La présentation des comptes annuels soumis à votre approbation, comme les méthodes d'évaluation retenues, sont identiques à celles de l'exercice précédent.

COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2017, le périmètre de consolidation du groupe comprenait les sociétés suivantes :

- NEOLIFE, société mère
- TECHLIFE, intégration globale
- NEOCO, intégration globale

Nous vous demandons conformément aux articles L. 225-100 et L. 223-16 du Code de commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous sont présentés.

Les dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, précisent que toutes les informations visées audit article R. 225-102 du Code de commerce, concernant le contenu du rapport de gestion sont également applicables au rapport sur la gestion du groupe, qui peut être inclus dans le rapport de gestion de la société.

AFFECTATION DE RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -2 758 375,88 euros en intégralité au compte « Report à nouveau ».

CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIÉTÉ INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

En conséquence, le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, devra convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans les quatre mois de la réunion de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société dispose d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social.

Compte tenu de la dernière situation comptable en notre possession, ainsi que des plus récentes prévisions commerciales, nous pensons que les mesures prises afin d'améliorer la situation financière de la Société devraient prochainement voir leurs effets et nous avons bon espoir de reconstituer les capitaux propres dans le délai imparti par la loi.

Aussi, nous vous proposons, par le rejet de la résolution proposée, de ne pas dissoudre la Société.

Si vous acceptez cette proposition et décidez de poursuivre l'activité bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social, il n'y aura pas lieu de désigner un liquidateur.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa du même article.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 9 867 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

Par conséquent, l'impôt théorique supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 3 289 euros.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports du Commissaire aux comptes.

SITUATION DES MANDATS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Le Directoire examine la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance et du Directoire et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Directoire examine la situation des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions des articles L. 233-7 et L.233-13 du Code de commerce, l'identité des personnes physiques ou morales qui ont informé la société qu'elles détenaient, directement ou indirectement, plus de la moitié ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales est indiqué ci-après :

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS ET PERSONNES ASSIMILEES DURANT L'EXERCICE

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF, nous vous présentons l'état récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants et personnes assimilées durant l'exercice :

Ont été portées à la connaissance de la société les opérations suivantes réalisées sur le titre Neolife par les mandataires sociaux et par les personnes qui leur sont étroitement liées :

Date	Nom / Personnes liées	Nature de l'opération	Prix unitaire	Montant de la transaction
27/04/2017	Michel Masson	Exercice de BSA	0,4000 €	30 000 €
13/06/2017	Serge Mathieu	Exercice de BSA	0,4000 €	25 000 €
05/10/2017	Michel Masson	Cession	0,5688 €	113 760 €
10/10/2017	PM / Patrick Marché	Cession	0,5049 €	44 431 €
12/10/2017	PM / Patrick Marché	Cession	0,5005 €	47 500 €
13/10/2017	PM / Patrick Marché	Cession	0,4900 €	19 854 €
16/10/2017	PM / Patrick Marché	Cession	0,4900 €	31 643 €
19/10/2017	PM / Patrick Marché	Cession	0,5000 €	50 000 €
19/10/2017	Sébastien Marin-Lafèche	Exercice de BSA	0,4000 €	2 200 €
23/10/2017	PM / Patrick Marché	Exercice de BSA	0,4000 €	18 000 €

* *

*

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

ANNEXE 1

**LE TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES
PREVU PAR L'ARTICLE R 225-102 DU CODE DE COMMERCE**

Nature des Indications / Périodes	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice				
a) Capital social	3 360 683	5 772 973	7 344 514	9 229 177
b) Nombre d'actions émises	8 563 659	14 710 632	18 719 663	23 527 478
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	463 952	463 952	463 971	399 506
II – Résultat global des opérations effectives				
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 641 056	3 211 904	3 583 782	5 695 978
b) Résultat avant impôt, amortissements & provisions	-1 725 179	-1 884 640	1 559 217	-1 422 313
c) Impôt sur les bénéfices	-120 036	-234 549	-179 019	- 117 640
d) Résultat après impôt, mais avant amortissements & provisions	-1 605 143	-1 650 091	1 380 198	-1 304 673
e) Résultat après impôt, amortissements & provisions	-1 933 710	-2 090 975	576 281	-2 758 375
f) Montants des bénéfices distribués				
g) Participation des salariés				
III – Résultat des opérations réduit à une seule action				
a) Résultat après impôt, mais avant amortissements	-0	-0	0,07	-0,06
b) Résultat après impôt, amortissements provisions	-0	-0	0,03	-0,12
c) Dividende versé à chaque action				
IV – Personnel :				
a) Nombre de salariés	11	13	12	15
b) Montant de la masse salariale	743 040	958 846	813 370	846 700
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	301 302	402 615	329 251	337 249